



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30/06/2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
13	9	9

Vote
<b>A l'unanimité</b>
Pour : 9
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en  
Préfecture de Cergy-Pontoise  
Le : 01/07/2023  
Et  
Publication ou notification du :  
01/07/2023

L'an 2023, le vendredi 30 juin 2023 à 20 :30, le Conseil Municipal de la commune de Valmondois s'est réuni à la mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bruno HUISMAN, Maire, en session extraordinaire sur convocation du Préfet du Val d'Oise en date du 23 juin 2023. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 23/06/2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 23/06/2023.

**Présents** : M. Bruno HUISMAN, Maire,  
Gwenaëlle UGUEN, Martine SALLON, Gaëlle MINAUD-HERMOUET, Marie-Annick DOMINGUES, et MM. Laurent de GAULLE, Eric DEFOSSE, Michel SOUTIF, Philippe MARION

**Absents** :  
Mmes Anne SAGLIER, Sylvia PELC, Yasmina BOUFOUDI et MM. Pascal GASQUET et William SCHLEGEL

**A été nommée secrétaire** : Mme Martine SALLON

### 2023 – 028 – ÉLECTION DES DELEGUES DES CONSEILS MUNICIPAUX ET DE LEURS SUPPLEANTS EN VUE DE L'ÉLECTION DES SENATEURS

Vu le décret n° 2023-257 du 6 avril 2023 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu l'arrêté préfectoral du 23 mai 2023 n°2023-068 fixant le nombre des délégués des conseils municipaux et des suppléants à élire ainsi que le mode de scrutin applicable pour les communes du département du Val d'Oise en vue de l'élection des sénateurs le 24 septembre 2023,

Vu le jugement n°2308289-2 du 22 juin 2023 du tribunal administratif de Cergy-Pontoise annulant dans la commune de Valmondois les élections des délégués et des suppléants en vue de l'élection des sénateurs,

Vu l'arrêté de convocation n°2023-079 relatif à la désignation de délégués et de suppléants en vue de l'élection des sénateurs,

#### A. Composition du bureau électoral

Monsieur le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du Conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit :

Mme Martine SALLON  
M. Michel SOUTIF  
Mme Gaëlle MINAUD-HERMOUET  
M. Philippe MARION

La présidence du bureau est assurée par ses soins.

#### B. Election des délégués titulaires et suppléants

Les candidatures enregistrées :

M. Bruno HUISMAN, Mme Gwenaëlle UGUEN, M. Eric DEFOSSE, Mme Anne SAGLIER, M. Laurent de GAULLE, Mme Martine SALLON

Monsieur le Président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 9
- nombre de bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 9
- majorité absolue : 9

Ont obtenu :

- M. Bruno Huisman : 9 voix
- Mme Gwenaëlle UGUEN : 9 voix
- M. Eric DEFOSSE : 9 voix
- Mme Anne SAGLIER : 9 voix
- M. Laurent de GAULLE : 9 voix
- Mme Martine SALLON : 9 voix

M. Bruno HUISMAN, Mme Gwenaëlle UGUEN, M. Eric DEFOSSE ayant obtenu la majorité absolue sont proclamés élus en qualité de délégués titulaires pour les élections sénatoriales et ont déclaré accepter le mandat.

Mme Anne SAGLIER, M. Laurent de GAULLE, Mme Martine SALLON ayant obtenu la majorité absolue sont proclamés élus en qualité de suppléants pour les élections sénatoriales et ont déclaré accepter le mandat.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En mairie, le 30/06/2023

Le Maire

Bruno HUISMAN

